

Article 29 du Règlement

plupart de ces terres se trouvent dans la région de la Rivière de la Paix.

Voilà le genre de choses qu'ont entraîné des déclarations que les ministres qualifient de très simples et de plutôt modérées. Ce genre de déclarations modérées poussent des familles d'agriculteurs à la faillite, les plongent dans l'angoisse, provoquent une augmentation du taux de suicide et sèment la détresse et la destruction financière, économique et sociale dans tout le monde agricole. Seul un ministre de l'Agriculture parfaitement insensible à la réalité de la situation pouvait faire une déclaration de ce genre. Je le déplore, et j'ai beaucoup de mal à le comprendre. Je le connaissais comme quelqu'un de bien informé sur la situation de l'agriculture, mais j'ai l'impression qu'il est passé complètement à côté de la plaque cette fois-ci.

Nous regrettons aussi que ni le premier ministre, ni le ministre des Finances (M. Wilson) n'ait fait de déclaration ou donné des indications sur les niveaux d'aide prévus pour la campagne agricole 1987-88. C'est quelque chose que nous, néo-démocrates, nous attendons, mais les agriculteurs représentés par le pool de la Saskatchewan et d'autres organismes, diverses fédérations de l'agriculture et le syndicat national des agriculteurs aussi, ont tous demandé au gouvernement d'énoncer des programmes et des intentions plus clairs.

Voyez-vous, le problème c'est que les agriculteurs ont la mémoire longue. Les gens qui ont mon âge et plus se souviennent du gouvernement Diefenbaker qui avait accordé un paiement en fonction des surfaces dans des circonstances assez analogues à celui-ci dans les années 60. Ce fut une initiative très heureuse. Je dois donner acte au gouvernement progressiste conservateur de l'époque d'avoir eu le grand mérite de lancer ce programme. Je remarque aussi avec effarement qu'il a réussi à faire durer ce paiement maximum de 200 \$ l'acre pendant deux ans avant qu'un autre paiement n'intervienne, à un moment où il s'est trouvé qu'il y avait des élections. On commence à se demander si ce n'est pas le même petit jeu politique qui se répète.

● (2150)

Tous les habitants des Prairies, même les enfants de quatre ans, savent que ce programme de un milliard est attribuable au fait que Grant Devine n'était pas sûr de sa réélection l'automne dernier. Ils ont remarqué que les paiements n'ont pas commencé avant la nouvelle année civile, ce qui était sans doute prévisible, pour qu'ils puissent passer le cap de 1986 et 1987. Le paiement a été scindé en deux versements, pour le faire porter sur une plus longue période.

A entendre les deux ministres, les gens de l'Ouest craignent que la fumisterie se reproduise, et qu'on étire les paiements au maximum pour faire languir tout le monde et soutenir en même temps l'intérêt politique des électeurs. Le gouvernement espère ainsi être réélu.

Je signale à mes vis-à-vis progressistes-conservateurs que cette tactique a mal tourné pour John Diefenbaker. Le dernier versement à l'acre ne l'a pas reporté au pouvoir. D'après moi, si le gouvernement n'use pas de franchise et d'honnêteté envers les agriculteurs canadiens, son stratagème n'aura pas plus de

succès. Il n'a rien à gagner en remettant à plus tard l'annonce de ce programme. Qu'il le fasse maintenant, comme le réclament les agriculteurs et leurs associations, afin de leur donner le coup de pouce dont ils ont besoin puisque, de toute façon, leur revenu est assuré presque en totalité grâce aux programmes fédéraux. Bon nombre de ces programmes existent depuis longtemps et continueront à fonctionner, quel que soit le parti au pouvoir.

Le revenu net des agriculteurs oscillera l'an prochain entre 3 et 4 milliards de dollars. Selon les données du ministre, le gouvernement injectera un peu plus de 4 milliards dans le secteur agricole. Les ministériels se gardent bien de dire qu'ils ont pratiquement fait des agriculteurs des fonctionnaires ou de comparer la situation à celle qui existe en Union soviétique, mais si notre parti était au pouvoir, je suis convaincu qu'on nous servirait ce genre de salade. Depuis quelques années, le revenu net des agriculteurs canadiens provient presque entièrement du gouvernement. La chose est déplorable. Il est grand temps que des accords internationaux viennent y changer quelque chose.

M. Mayer: Dites nous donc quoi faire.

M. Althouse: Si le ministre veut bien prêter l'oreille, je lui signalerai qu'il n'est pas réaliste d'envisager la conclusion de tels accords avant trois à cinq ans. Par conséquent, on devra continuer à fournir ce genre d'aide financière à intervalles réguliers et à en annoncer les détails en même temps qu'on annoncera le prix du blé pour que les intéressés sachent à quoi s'en tenir. Voilà en quoi consiste notre politique.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Monsieur le Président, dans la première partie de son discours, le député de Humbolt—Lake Centre (M. Althouse) a mentionné que le paiement initial correspondait à une réduction de prix de 18 p. 100. Les agriculteurs de l'Ouest comprennent qu'il ne s'agit pas là du prix mais d'un acompte sur le prix final que reçoit le producteur lorsqu'il livre des céréales au silo. On lit partout dans les manchettes que le prix du blé a baissé de 18 p. 100. Ce genre de nouvelle apeure les banquiers et tout ceux qui font affaire avec les agriculteurs. En la répétant ici ce soir, le député s'attaque involontairement à la Commission canadienne du blé.

S'il prenait la peine de lire attentivement la Loi sur la Commission canadienne du blé, il constaterait, contrairement à la grande majorité des agriculteurs, qu'elle n'accorde pratiquement aucun pouvoir au ministre.

M. Benjamin: Le moment est mal choisi pour le crier sur les toits.

M. Hamilton: La loi précise très clairement que l'établissement du prix initial incombe à la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs connaissent ainsi le prix que devraient atteindre leurs produits au cours de la campagne agricole à venir, selon les administrateurs de la Commission canadienne du blé. La campagne agricole dure une autre année et demie, pour ce qui est des paiements.